



## E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

16<sup>e</sup> séance du mardi 3 juin 2014

Présidence de M<sup>me</sup> Natacha Litzistorf Spina, présidente

### Le Conseil communal de Lausanne

- vu la démission de M. Julien Eggenberger (Soc.), qui était également membre de la Commission permanente des finances ;
- ouï la présentation d'un candidat par M. Philippe Mivelaz au nom du groupe socialiste, le siège restant acquis de droit à ce groupe ;
- ouï la proposition de la présidente du Conseil de voter à main levée ;
- considérant que cette élection a été portée à l'ordre du jour,

*désigne*

à main levée,

M. André Mach (Soc.) comme membre de la Commission permanente des finances pour la législature 2011-2016.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi trois juin deux mil quatorze.

La présidente :

Le secrétaire :



## E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

16<sup>e</sup> séance du mardi 3 juin 2014

Présidence de M<sup>me</sup> Natacha Litzistorf Spina, présidente

### Le Conseil communal de Lausanne

- vu la démission de M. Julien Eggenberger (Soc.), qui était également membre de la Commission permanente de politique régionale ;
- ouï la présentation d'un candidat par M. Philippe Mivelaz au nom du groupe socialiste, le siège restant acquis de droit à ce groupe ;
- ouï la proposition de la présidente du Conseil de voter à main levée ;
- considérant que cette élection a été portée à l'ordre du jour,

*désigne*

à main levée,

M. Robert Joosten (Soc.) comme membre de la Commission permanente de politique régionale pour la législature 2011-2016.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi trois juin deux mil quatorze.

La présidente :

Le secrétaire :



## E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

16<sup>e</sup> séance du mardi 3 juin 2014

Présidence de M<sup>me</sup> Natacha Litzistorf Spina, présidente

### Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2014/26 de la Municipalité, du 15 mai 2014 ;
- vu le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'approuver la conclusion par la Municipalité d'un bail à loyer destiné à entrer en jouissance de locaux supplémentaires sis rue de Sévelin 46 à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2014, en vue de répondre aux besoins du Service d'organisation et d'informatique ;
2. d'approuver le projet d'installation d'unités du Service social Lausanne présentant des besoins avérés, voire urgents, dans les locaux de bureau libérés par le Service d'organisation et d'informatique à Chauderon 9, selon planification approuvée par la Municipalité ;
3. d'octroyer à la Municipalité un crédit spécial de fonctionnement pour l'exercice 2014 de CHF 697'700.–, montant à porter en augmentation des rubriques suivantes :

1500.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	CHF	55'700.–
1500.314	Entretien des biens immobiliers	CHF	328'500.–
1500.318	Autres prestations de tiers	CHF	37'000.–
3306.312	Eau, énergie et chauffage ( <u>trois mois</u> )	CHF	5'500.–
5112.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	CHF	88'000.–
5112.314	Entretien des biens immobiliers	CHF	183'000.–

4. d'approuver le financement partiel des dépenses indiquées au § 3. des présentes conclusions par les augmentations de revenus et diminutions de charges suivantes, portées à l'exercice 2014 :

5112.451	Participation du Canton aux charges	CHF	314'500.–
3306.316	Loyers et redevances d'utilisation	CHF	32'800.–

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi trois juin deux mil quatorze.

La présidente :

Le secrétaire :



## E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

16<sup>e</sup> séance du mardi 3 juin 2014

Présidence de M<sup>me</sup> Natacha Litzistorf Spina, présidente

### Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2014/27 de la Municipalité, du 15 mai 2014 ;
- vu le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'allouer à la Municipalité un crédit complémentaire d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'000'000.– nécessaire à la couverture des frais de rénovation et d'extension du réseau de distribution de gaz pour les travaux commencés en 2012 ;
2. d'allouer à la Municipalité un crédit complémentaire d'investissement du patrimoine administratif de CHF 3'750'000.– nécessaire à la couverture des frais de rénovation et d'extension des réseaux de distribution d'électricité, de gaz et de chauffage à distance pour les travaux qui débiteront en 2014 ;
3. d'autoriser la Municipalité à calculer et enregistrer en fonction des dépenses réelles les charges d'intérêts et d'amortissements relatives à la charge d'investissement des crédits susmentionnés sur les rubriques 322 respectivement 331 des services concernés des SiL ;
4. de porter en amortissement des crédits susmentionnés les recettes d'investissement qui y sont liées.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi trois juin deux mil quatorze.

La présidente :

Le secrétaire :



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

16<sup>e</sup> séance du mardi 3 juin 2014

Présidence de M<sup>me</sup> Natacha Litzistorf Spina, présidente

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2013/52 de la Municipalité, du 31 octobre 2013 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 875'000 francs, destiné à couvrir les frais de remplacement du système d'information du réseau des Bibliothèques de la Ville de Lausanne, ainsi que ceux d'introduction de la technologie RFID pour l'ensemble des sites ;
2. d'amortir annuellement le crédit mentionné sous chiffre 1 à raison de 175'000 francs par la rubrique 3700.331 du budget du Service des bibliothèques et archives de la Ville ;
3. de faire figurer sous la rubrique 3700.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit figurant sous chiffre 1.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi trois juin deux mil quatorze.

La présidente :

Le secrétaire :



## E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

16<sup>e</sup> séance du mardi 3 juin 2014

Présidence de M<sup>me</sup> Natacha Litzistorf Spina, présidente

### Le Conseil communal de Lausanne

- vu la motion de M. Guy Gaudard : « Pour un renforcement des critères d’attribution de parcelles publiques » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l’ordre du jour,

*décide :*

de refuser la prise en considération de cette motion.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi trois juin deux mil quatorze.

La présidente :

Le secrétaire :



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

16<sup>e</sup> séance du mardi 3 juin 2014

Présidence de M<sup>me</sup> Natacha Litzistorf Spina, présidente

## Le Conseil communal de Lausanne

- oui l'interpellation urgente de M. Henri Klunge et consorts : « Le Mondial de foot à l'air libre » ;
- oui la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*prend acte*

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

*et adopte*

la résolution de l'interpellateur, disant :

*« Le Conseil communal souhaite que les autorités communales, notamment la police du commerce, fassent preuve de souplesse quant aux heures d'ouverture des établissements publics sis sur la commune de Lausanne, et de leur potentielle terrasse, durant la Coupe du Monde 2014 de la FIFA et lorsqu'un match est en cours. »*

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi trois juin deux mil quatorze.

La présidente :

Le secrétaire :



## E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

16<sup>e</sup> séance du mardi 3 juin 2014

Présidence de M<sup>me</sup> Natacha Litzistorf Spina, présidente

### Le Conseil communal de Lausanne

- oui l'interpellation urgente de M<sup>me</sup> Sarah Neumann et consorts : « D'aucuns nous font craindre un retour à la bougie – les SiL, eux, nous ramènent dans les années 1950 ! » ;
- oui la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*prend acte*

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi trois juin deux mil quatorze.

La présidente :

Le secrétaire :



## E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

16<sup>e</sup> séance du mardi 3 juin 2014

Présidence de M<sup>me</sup> Natacha Litzistorf Spina, présidente

### Le Conseil communal de Lausanne

- ouï l'interpellation urgente de M<sup>me</sup> Thérèse de Meuron et consorts concernant les difficultés rencontrées par la Municipalité à verser la subvention promise de 80 francs suite à l'introduction de la taxe sur les déchets (art. 68 RCCL) ;
- ouï la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*prend acte*

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi trois juin deux mil quatorze.

La présidente :

Le secrétaire :